Lois bafouées et instances hors sol !

Abderrahim DERRAJI - 2022-08-29 06:22:52 - Vu sur pharmacie.ma

Une interview qu'on peut consulter sur le site Internet tvanouvelles.ca nous apprend que le manque de pharmaciens au Canada inquiète particulièrement le Conseil de l'Ordre des pharmaciens du Québec. Celui-ci appréhende des erreurs de délivrance pouvant être commises par des pharmaciens fortement sollicités.

Pas moins de 6 pharmaciens exerçant au Québec ont écopé d'un blâme cet été en raison de graves erreurs commises lors de la délivrance des ordonnances aux patients. Une de ces erreurs a coûté la vie à un patient âgé de 75 ans. La pharmacienne à l'origine de cette erreur a été condamnée à 4.500 dollars d'amende au mois de juin dernier.

Le président du Conseil de l'Ordre des pharmaciens du Québec, Bertrand Bolduc, a souligné dans la même interview qu'il manque au moins 200 pharmaciens dans les hôpitaux et 200 en centres d'hébergement de soins de longue durée. Quant aux 2.000 pharmacies que compte le Québec, elles pourraient aisément embaucher au moins 300 pharmaciens.

Ce manque de pharmaciens couplé à l'augmentation de la charge de travail induite par les prolongations d'ordonnances des malades incapables d'avoir un rendez-vous avec leur médecin, par la prise en charge des patients orientés vers les pharmacies par les guichets d'accès en première ligne et par la vaccination et les autres missions confiées aux pharmaciens compliquent la pratique officinale.

Pour toutes ces raisons, le président du Conseil de l'Ordre des pharmaciens du Québec exhorte ses concitoyens à formuler leurs demandes de renouvellement en ligne et à prendre rendez-vous pour certaines prestations assurées par les pharmaciens comme les consultations.

Le cas du Québec est un exemple très intéressant qui mérite qu'on s'y penche puisque la pharmacie d'officine dans cette province est l'une des plus avancées au monde, si l'on en juge par son apport à la prise en charge du malade. Le rôle du pharmacien dans cette province ne cesse de se renforcer. Bien que des réajustements vont être nécessaires pour adapter l'offre de services aux besoins des patients en sécurisant au maximum la pratique officinale, ce cas nous montre, une fois de plus, le rôle que joue le Conseil de l'Ordre pour réguler la profession et pour la faire évoluer dans l'intérêt du patient.

Au Maroc, nous sommes à mille lieues de ce qui se passe au Québec et dans les pays européens. Les pharmaciens sont quasiment livrés à eux-mêmes et la profession ne cesse de régresser. Le blocage que connaissent les élections des Conseils régionaux des pharmaciens d'officine depuis 2017 a aggravé cette situation. Et tant que l'administration ne dissout pas ces deux Conseils comme le prévoit le Dahir de 1976, la pharmacie marocaine continuera à dépérir au vu et au su de tout le monde...